

Envoyé en préfecture le 06/10/2022 Reçu en préfecture le 06/10/2022 Affiché le 06/10/2022

ID: 022-200067981-20220927-DEL2022_09_171-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BILLAUX Béatrice; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPE Fanny; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; HAGARD Elisabeth; HERVE Gildas; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MANGOLD Jacques; MOURET Patricia; MOZER Florence; NAUDIN Christian; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PUILLANDRE Elisabeth; QUENET Michel; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; ROPERS Laure (suppléante); SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SIMON Yvon; TALOC Bruno; THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent

BOUCHER Gaëlle à PARROT Marie-Christine

DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky
ECHEVEST Yannick à LE COTTON Anne
GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie

PRIGENT Jean-Yvon à LE FOLL Marie-Françoise

PRIGENT Marie-Yannick à LE GALL Annie

RANNOU Hervé à LE GAOUYAT Samuel RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPE Fanny ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BERNARD Joseph; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; CHARLES Olivier; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE HOUEROU Annie; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents 66 Procurations 10 Absents 12

> Date d'envoi de la convocation Mercredi 21 septembre 2022



ID : 022-200067981-20220927-DEL2022_09_171-DE

Délibération

DEL2022-09-171

FINANCES

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU STADE DU ROUDOUROU (SMASR) - CONTRIBUTION 2022

Guingamp-Paimpol Agglomération a depuis plusieurs années manifesté son intérêt pour le développement du sport professionnel, porteur de l'image du territoire et vecteur de dynamisme pour l'économie locale.

Guingamp-Paimpol Agglomération est adhérente au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou (22.5 %) aux côtés du Département (55 %) et de la commune de Guingamp (22.5 %). Son adhésion est justifiée par ses compétences en matière sportive et notamment sa volonté de soutenir les clubs et associations disputant des compétitions de niveau national ainsi que les sportifs de haut niveau.

L'agglomération a apporté un financement à la réalisation d'améliorations des installations sportives du stade du Roudourou, notamment en terme d'accompagnement à la transition écologique des équipements.

L'intérêt, pour Guingamp-Paimpol agglomération, est aussi de conforter et d'étendre les espaces à vocation économique afin de favoriser la mise en réseau des entreprises, dans le but de créer des synergies participant à la promotion et au développement économique du territoire.

L'agglomération doit, comme chaque année, verser sa contribution au SMASR.

Organisme	Objet	Contribution 2021	Contribution 2022
Syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou	Contribution 2022 : 22.5 %	56 910 ,85 €	57 582,81 €

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le montant de la contribution 2022 au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au sujet.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Florence PONTIS